



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

THEME : PATRIMOINE 3

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON –SERVICE
DU PATRIMOINE ET VISA
TREKKING**

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire il est proposé de reconduire la mise en place d'un circuit de découverte du patrimoine fortifié au départ de Fontchristiane, autour de la barrière fortifiée du 18^{ème} siècle siècle avec visite du fort des Têtes par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Parc national des Ecrins et agréé Patrimoine fortifié par Briançon Ville d'art et d'histoire et un guide conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte des patrimoines culturel et naturel,
- d'offrir une prestation originale autour des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités hivernales
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine.

Une convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition.
- D'autoriser le service du patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 23 décembre 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

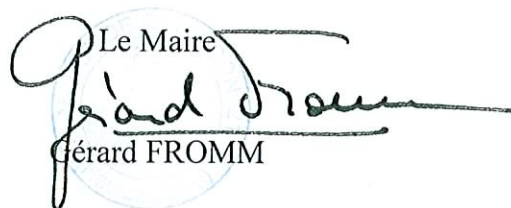
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

FILETÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard Fromm,
d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateurs (trices) en montagne, représenté par son gérant Christian Aubert,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire : mise en place d'un circuit de découverte du patrimoine fortifié au départ de Fontchristiane (en raquettes à neige ou à pied suivant les conditions), autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle avec visite du fort des Têtes, encadré par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Parc national des Ecrins et agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- ❖ de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel, d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- ❖ de diversifier les activités hivernales
- ❖ de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine militaire.

Article II : Modalités

Dates : tous les jeudis après-midi du 23 décembre 2010 au 28 avril 2011

Prise en charge du public avec le guide-conférencier au Champ de Mars à 13h50 ou à 14h10 devant la boutique Cycles et skis, face à la télécabine du Prorel.

Durée de la visite : sur place environ 2h00.

Retour Champ de Mars entre 16h30 et 17h.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- ❖ l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes ;
- ❖ la mise à disposition du matériel, raquettes à neige et bâtons si nécessaire pour le public et le guide conférencier. ;
- ❖ le transfert A/R du public du Champ de Mars à Fontchristiane.



Tarif public :

Hiver (23/12/2010 au 31/03/2011): 25 €/adulte et 18 € /enfant (8/12 ans).

Printemps (à partir du 7 avril) : 22 €/adulte et 15 € /enfant (8/12 ans).

Les sorties sont ouvertes aux enfants de 8 ans et plus.

Les tarifs comprennent l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING et par le guide conférencier, le matériel et le transfert en bus.

La part du service du patrimoine retenue pour la prestation du guide conférencier est la suivante :

4.80 € par personne.

Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier pour la durée de la visite. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire pour la durée de ses interventions à Briançon une assurance responsabilité civile.

Article IV : Dispositions financières

Une billetterie spécifique éditée par Visa Trekking sera mise en vente au service du Patrimoine. Les encaissements se feront au plus tard la veille de la sortie avant 17h.

La Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, sur présentation d'une facture toutes les fins de mois, la somme correspondant au tarif de la sortie moins le tarif retenu multiplié par le nombre de visiteurs ayant suivi la prestation du guide conférencier.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM